



Le réseau
de transport
d'électricité

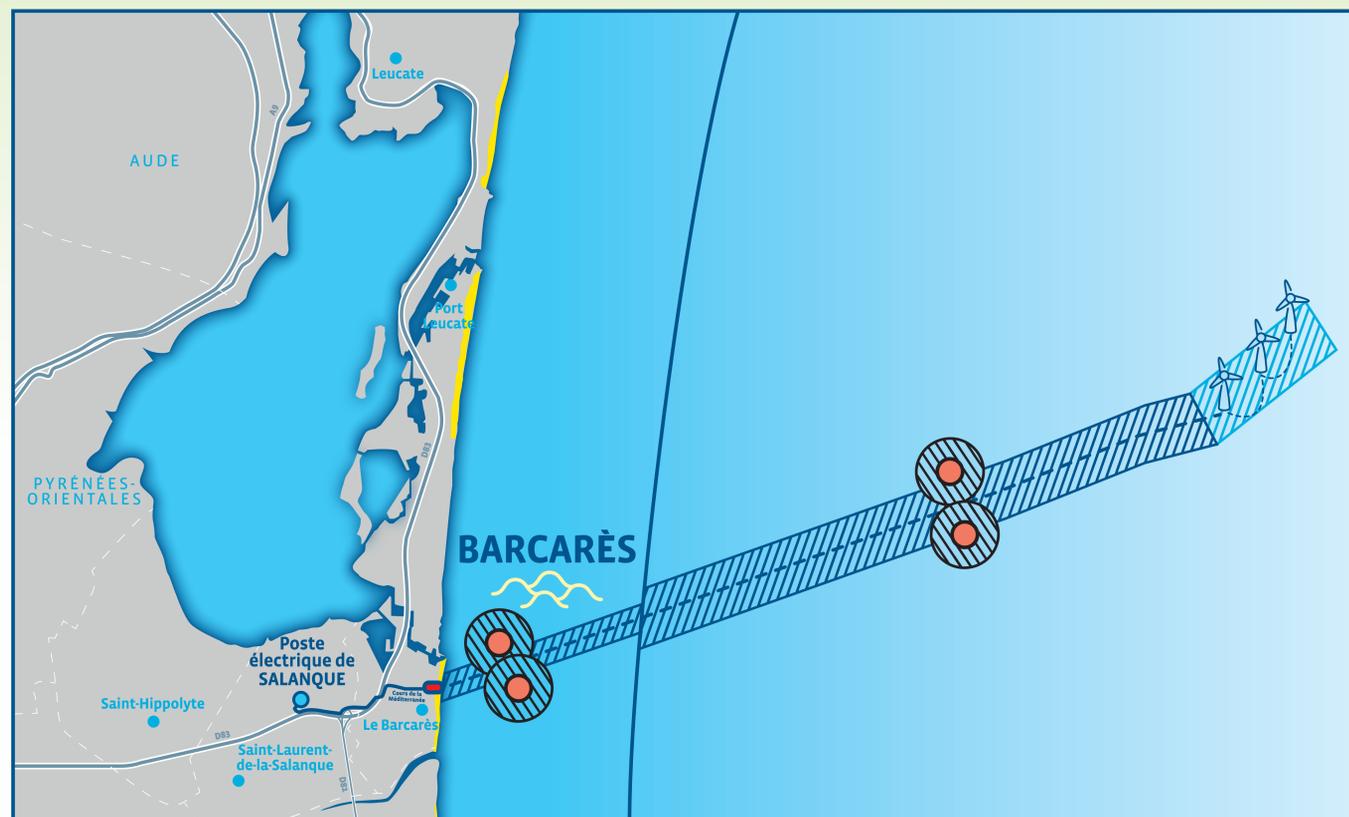


RACCORDEMENT LES ÉOLIENNES FLOTTANTES DU GOLFE DU LION

INSTALLATION DU CÂBLE ÉLECTRIQUE SOUS-MARIN :

Afin de garantir la sécurité des intervenants sur le chantier et de l'ensemble des usagers de la mer, voici ce qu'il faut retenir pour la pêche et la navigation :

RESTRICTIONS AUX USAGES PENDANT LES TRAVAUX



URGENCE EN MER

CANAL 16
TEL 196

EXCLUSION DE NAVIGATION AUTOUR DES NAVIRES

NOM DU NAVIRE	ZONE D'EXCLUSION
CASTOR 2 ET/OU JIF MAORÉ	500 M
VIKING NEPTUN	500 M
SOPHIE GERMAIN (ORANGE MARINE)	500 M

LÉGENDE

- ZONE TEMPORAIRE D'INTERDICTION DE MOUILLAGE DES NAVIRES ET ENGIN, AU DRAGAGE, AU CLAPAGE, AINSI QU'À LA PRATIQUE DE PÊCHE AUX ARTS TRAINANTS ET AUX ARTS DORMANTS, À 250M DE PART ET D'AUTRE DU TRACÉ DU CÂBLE EN DEÇA DE LA LIMITE DES 3MN, ET 500M DE PART ET D'AUTRE DU TRACÉ DU CÂBLE AU-DELÀ DE 3MN
- ZONE D'INTERDICTION DE MOUILLAGE DES NAVIRES ET ENGIN DE TOUTE NATURE AINSI QUE L'USAGE DES ENGIN DE PÊCHE AUX ARTS TRAINANTS ET AUX ARTS DORMANTS EN CONTACT AVEC LE FOND
- ZONE D'INTERDICTION À LA NAVIGATION
- LIMITE MARITIME 3 MN
- DISPOSITIF DE MESURE DE LA TURBIDITÉ

IL SERA DEMANDÉ AUX USAGERS :

- DE CONTACTER LES NAVIRES DE GARDE À L'APPROCHE DE LA ZONE DES TRAVAUX AFIN DE PRÉCISER SES INTENTIONS VIA LE CANAL VHF 16
- D'APPORTER UNE VIGILANCE PARTICULIÈRE AUX NAVIRES TRAVAILLANT DANS LA ZONE
- DE SE TENIR INFORMÉ GRÂCE AUX AVURNAV ET AUX AFFICHAGES EN CAPITAINERIE



LES INFOS À RETENIR :

- **POUR LA PÊCHE, MOUILLAGE, CLAPAGE :**
 - 250 M** D'EXCLUSION TEMPORAIRE DE PART ET D'AUTRE DU TRACÉ DU CÂBLE EN DEÇA DE 3 MN (500M AU TOTAL).
 - 500 M** D'EXCLUSION TEMPORAIRE DE PART ET D'AUTRE DU TRACÉ DU CÂBLE AU DELÀ DE 3 MN (1KM AU TOTAL).
 - 500 M** AUTOUR DES ANCRÉS DES FUTURES ÉOLIENNES, DÉJÀ INSTALLÉES.
- **POUR LA NAVIGATION ET LES LOISIRS RÉCRÉATIFS :**
 - 500 M** D'EXCLUSION AUTOUR DES NAVIRES TRAVAILLANT DANS LA ZONE AFIN D'ASSURER LA SÉCURITÉ DES PLONGEURS ET DES USAGERS (DES APPAREILS SOUS MARINS SERONT OPÉRÉS DEPUIS LES NAVIRES).
 - 200 M** D'EXCLUSION AUTOUR DE CHACUN DES 4 DISPOSITIFS DE MESURE DE LA TURBIDITÉ.



Retrouvez toutes les informations sur www.rte-france.com

